

**PRISONNIERS SANS FRONTIERES
PRSF**

**ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1er JUILLET 1901
13, rue des Amiraux
75018 Paris**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

PATRICIA CHÂTEL

**COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES
DSFA- 7, LES COURLIS – 78170 – LA CELLE-SAINT-CLOUD**

Aux membres de l'association,

I- Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de PRISONNIERS SANS FRONTIERES (PRSF) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 20 mai 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Comme l'an passé, nous émettons une réserve pour limitation sur la comptabilité du Projet C2D remontée dans la comptabilité de PRSF au 31 décembre 2021. Suite à un avenant de prolongation, le projet s'est finalement achevé le 30 juin 2021. Pour effectuer nos contrôles sur cette opération, nous n'avons été en mesure de nous appuyer que sur les seules situations récapitulatives des revues du Projet C2D établies au 23 novembre 2021, à l'initiative du Ministère de la Justice et des droits de l'homme de RCI, via son antenne territoriale l'UCP (Union de Coordination du Projet C2D Justice).

Pour mener à bien nos travaux, nous n'avons disposé d'aucune pièce justificative à l'appui des dépenses, les pièces comptables étant conservées en RCI et non disponibles au siège de PRSF. Nous n'avons pas non plus obtenu, un quelconque rapport d'audit interne ou externe, qui nous avait pourtant été annoncé. Nous ne sommes donc pas en mesure de nous faire une opinion sur les écritures liées à ce projet. Et ce, d'autant plus que les dépenses liées à ce projet ont été indistinctement enregistrées pêle-mêle dans un compte unique en 2021 pour un total de 75.872,33€ (le compte 658000), sans pouvoir comme dans les années précédentes, les relier à des charges clairement identifiées par nature.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 14- Perspectives continuité d'exploitation et Covid- de l'annexe des comptes annuels, qui précise : « En 2022, la fin de la pandémie nous permet d'envisager des missions dans certains pays. Nous organisons un séminaire en novembre 2022 dont l'objectif est d'écrire le futur de PRSF dans les années à venir en modifiant son organisation, privilégiant le rôle des coordinateurs nationaux, avec des animateurs par pays en soutien, et conseil des coordinateurs nationaux. »

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des états financiers fournis par l'association, il est à noter que l'essentiel de l'activité de l'association se caractérise par un fonctionnement sur un budget courant restreint depuis 2018. Par ailleurs, la convention C2D, convention de gré à gré de 300 000€ avec le Ministère de la justice Ivoirienne, a démarré en 2019. Des avenants ont été signés pour proroger le projet jusqu'au 30 juin 2021 d'une part, pour modifier le budget prévisionnel d'autre part par une « rallonge » de 38 724€ comptabilisée dès fin décembre 2020. La comptabilité est censée être auditée sur place par le cabinet KPMG. Or, à la date d'émission de notre rapport, nous n'avons jamais été récipiendaire d'aucun rapport d'audit, ni intermédiaire à fin 2020, ni final au 30 juin 2021, qui aurait pu nous permettre de valider ladite comptabilité du Projet établie au 31 décembre 2021 et remontée dans les états financiers du siège.

Enfin, l'examen des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que le mode de présentation des comptes ne soulève pas d'autre remarque de notre part.

IV. Vérification du rapport de gestion et autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les observations suivantes :

Nous attirons votre attention sur le formalisme juridique qui reste à professionnaliser. En effet, les procès-verbaux des derniers Conseils d'administration d'arrêté des comptes, ainsi que ceux des dernières Assemblées Générales tenus en 2021, ne formulent aucune ou partiellement les résolutions formelles obligatoires requises.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

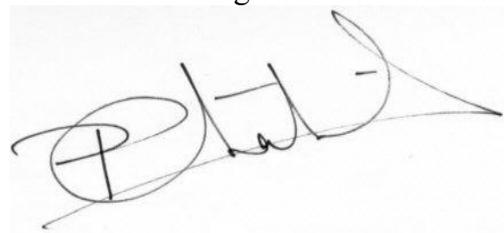
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Celle-Saint-Cloud,
Le 23 mai 2022
Patricia CHÂTEL
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patricia Châtel', written in a cursive style.

BILAN SYNTHETIQUE

PRISONNIERS SANS FRONTIÈRES

Edition du : 01/01/2021 au 31/12/2021

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles	5 732	5 732			- Réserve légale		
Immobilisations financières	1 383		1 383	1 383	- Réserves réglementées		
TOTAL I	7 115	5 732	1 383	1 383	- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau	102 188	71 561
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	41 296	30 627
Marchandises					Subventions d'investissement		
Avances et acomptes versés sur commandes					Provisions réglementées		
					TOTAL I	143 484	102 188
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)	0	1 500
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres	10 076		10 076	63 795	Fonds dédiés	0	80 896
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	148 777		148 777	126 540	Fournisseurs et comptes rattachés	11 787	7 705
Caisse	656		656	571	Autres	5 620	
TOTAL II	159 508		159 508	190 906	TOTAL III	17 407	90 101
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	166 624	5 732	160 892	192 289	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	160 892	192 289

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

PRISONNIERS SANS FRONTIÈRES

Edition du : 01/01/2021 au 31/12/2021

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	3 000	
Achats d'approvisionnement		142	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	38 547	143 777	Subventions d'exploitation	1 268	38 724
Impôts, taxes et versements assimilés	(1 500)	1 833	Complément de subventions	1 500	
Rémunération du personnel		29 170	Autres produits	101 582	110 316
Charges sociales					
Dotations aux amortissements			TOTAL (I)	107 350	149 040
Dotations aux provisions					
Autres charges	130 634	56 331			
CHARGES FINANCIERES	40	33	PRODUITS FINANCIERS (II)		
TOTAL (I)	167 721	231 285			
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	963	39 945	PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	102 631	152 816
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	168 684	271 229	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	209 981	301 856
BENEFICE OU PERTE	41 296	30 627			
TOTAL GENERAL	209 981	301 856	TOTAL GENERAL	209 981	301 856

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2021

1. OBJET STATUTAIRE ET MISSION SOCIALE DE L'ASSOCIATION

- Les statuts, approuvé par l'AGO du 16 mai 2009, ont pour objet « *de contribuer à l'application effective des Droits de l'Homme consacrés par la Déclaration Universelle, et d'entreprendre toute action visant à l'humanisation des prisons dans le monde en procurant aux personnes détenues une assistance au niveau moral et matériel, ainsi qu'à l'insertion de ces personnes après leur libération* ».
- La mission sociale comprend donc la visite régulière des prisonniers africains, et le budget des activités alloué à chaque pays permet aux visiteurs bénévoles d'améliorer les conditions de vie en prison. Elle comporte, aussi, des frais de coordination des équipes de visiteurs ainsi que des missions d'animation et de supervision. De plus, des fonds peuvent être alloués pour des travaux, des séminaires et de la formation ou des rencontres. Aucune mission sociale n'est effectuée en France, l'action à l'étranger se fait directement sans versement à des organismes intermédiaires.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2021

L'exercice écoulé a de nouveau été marqué par la pandémie mondiale de COVID qui n'a pas permis le bon déroulement des missions in situ, seule la République de Côte d'Ivoire a pu bénéficier d'une visite des responsables français de la RCI car le projet C2D Justice, conclu avec l'état Ivoirien, prenait fin. Les pays les plus touchés par la pandémie sont au premier rang, le Mali et la RCI, puis à égalité le Togo, le Niger et le Burkina Faso (ce dernier a néanmoins pu recevoir une visite de contrôle en fin d'année 2021), et pour finir le Bénin. L'insécurité de plus en plus forte dans certains pays a imposé des interdictions de circuler pour les Responsables Pays de PRSF. Il a donc été maintenu le mode de communication passant par internet pour l'ensemble des coordinateurs nationaux en visioconférence et/ou par des applications de réseaux sociaux, éliminant ainsi des surcoûts, déjà initié en 2020 ; le système a bien fonctionné et a permis de maintenir le contact et quelques activités, certes diminuées par les accès rendus limitatifs dans les prisons. De même, les membres du bureau de PRSF ont maintenu le groupe social lui permettant de communiquer, en interne, même sans présentiel au siège, malgré la reprise des réunions in situ.

Il faut aussi mettre en avant une diminution conséquente des dons reçus (environ 31 %), notamment par les donateurs individuels, suite à des décès ou une chute de revenus. Il faut aussi envisager, pour 2022 une possible absence de dons émanant des Fondations ou des Collectivités locales.

Le fait essentiel de cette année 2021 repose sur l'achèvement des travaux du projet C2D Justice, le 30 juin et la clôture officielle des comptes du projet.

3. METHODE GENERALE

- Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices ; conformité aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels, en conformité avec l'article 833-2 du règlement de l'ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général. La comptabilité de PRSF s'est mise en conformité avec le règlement n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable depuis le 1^{er} janvier 2020. L'association ne détient aucun actif incorporel, corporel et financier inaliénable, ni aucune donation temporaire d'usufruit.

- Méthodes d'évaluation et de présentation

Les subventions sont comptabilisées dès lors qu'elles sont accordées (décision d'attribution reçue) par l'utilisation du compte « organismes financeurs – subventions à recevoir ».

Les dépenses réalisées sont enregistrées en « charges sur financements obtenus » et le solde en « engagements à réaliser » avec contrepartie au passif dans un compte « fonds dédiés ».

4. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Rubrique Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations financières	1 383,00	0	0	1 383,00
Véhicule en Côte d'Ivoire	5 732,00		0	5 732,00
Total	7 115,00	0	0	7 115,00

Rubrique Amortissements	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Véhicule en Côte d'Ivoire	5 732,00	0	0	5 732,00
Total	5 732,00	0	0	5 732,00

5. TABLEAU DES PROVISIONS

Poste décomposé en :

- « provisions pour charges futures sur projets » dans le cas des projets qui ne sont pas financés en intégralité par les bailleurs de fonds. La part de financement de PRSF est provisionnée pour chaque contrat (et mise à jour chaque année dans le cadre des projets pluriannuels : seul le montant restant à engager est inscrit).

- « provisions pour risques opérationnels sur projets » en cas de rejet de dépenses par les bailleurs de fonds après audit. 5% du solde (= montant non audité et non validé par le financeur) de la part financée par le bailleur de fonds est provisionnée pour chaque contrat.

rubrique	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour charges futures sur projets	1 500,00	0	1 500,00	0.00
Provisions pour risques opérationnels sur projets	0	0	0	0.00
Total	1 500,00	0	1 500,00	0.00

6. TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Le seul projet signé, en cours de réalisation en 2021, est le projet de RCI C2D-Justice. La clôture dudit projet a été effective le 30 juin 2021. Les comptes ont été vérifiés par l'état Ivoirien à travers son Unité de Coordination et n'ont été connus qu'à la fin de l'exercice 2021. Les rejets de dépenses (5 404 €) et le solde de subvention à recevoir (6 022 €) figurent dans les comptes au titre d'un Décompte Général Définitif non encore agréé par PRSF au 31.12.2021.

Sur subventions

Rubrique	Signature convention	Fonds à engager n-1	Attribution en cours d'exercice	utilisation en cours d'exercice n	Part non consommée sur projets achevés	Fonds restants à engager	Fonds restants à recevoir
CI-C2D JUSTICE	0	80 896,12	0	80 896,12	0	0	0
Total	0	80 896,12	0	80 896,12	0	0	0

Sur dons manuels affectés :

rubrique	Fonds à engager N-1	fonds à engager n	utilisation en cours d'exercice n-1	utilisation en cours d'exercice n	solde restant à engager
	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0

Les projets pour sur dons manuels affectés ont tous été clôturés depuis maintenant 3 années.

7. DÉTAIL "PRODUITS À RECEVOIR" (9.253,02€) ET DÉTAIL "CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE" (0,00 €)

La décomposition du montant total des produits à recevoir est la suivante :

- Encaissements Paypal non crédités au 31.12.2021 : 1.720,37 €
- Encaissements de chèques donateurs non crédités au 31.12.2021 : 1.510,00 €
- Versement par l'UCP au titre de la gestion du projet CI-C2D Justice : 6.022,65 €

A noter : Le versement des produits à recevoir de l'exercice N-1 a été régulièrement enregistré de même que la liquidation des charges constatées d'avance.

8 . DÉTAIL « COMPTE FOURNISSEUR » (11 787 €)

- 4 387 € : Ce montant correspond à la retenue de garantie effectuée sur les entreprises en charge de la mise en œuvre du projet CI-C2D JUSTICE qui va être remboursée courant de l'année 2022 après la clôture définitive du projet
- 7400 : Fournisseur Factures non parvenues

9 . DÉTAIL "AUTRES" AU PASSIF DU BILAN (5.620 €)

Ce poste reprend divers éléments :

- 5.404 € qui concerne le règlement que PRSF doit effectuer à l'UCP, au titre de la gestion du projet C2D pour les dépenses refusées lors du contrôle de l'arrêté des comptes du projet C2D Justice en RCI.
- 125 € de dette au Mali pour un montant de dotation non encore versé à B. Jacquin au 31.12.21
- 91 € devrait être reversés au titre du projet « Un monde par tous » au Togo.

10 . DÉTAIL "FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS - FNP" (7.400,00 €)

- TRAVAUX BILAN (siège)	2.350,00 €
- COMMISSARIAT AUX COMPTES (siège)	4.000,00 €
- TRAVAUX SUR LA CLOTURE C2D	1.050,00 €

11 . INFORMATIONS CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

- estimation du bénévolat :

Administrateurs et collaborateurs bénévoles = 15 750 €
(25 h par semaine pour les 5 membres du bureau, pour un SMIC horaire de 15,00 € et 42 semaines)

Pour les 14 Responsables pays = 26 460,00 €
(3H par semaine x 14 soit 42 h x 10,15 € et 42 semaines)

Équipes-terrain = 924 €
(5 heures mensuelles pour 11 coordinateurs x 42 semaines sur la base d'un smic local à 35 000 FCFA soit 56,00 €)

Au total, l'estimation du bénévolat en France et en Afrique représente 43 134 €.

12 . COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

- En regard du compte « produits exceptionnels » (102 631 €) :

- Cette somme correspond à la part consommée sur budget C2D, la contrepartie venant en diminution du poste de « fonds dédiés » pour un montant total de 80 896,12 €.
- Le reste correspond à l'encaissement de produits sur exercices antérieurs (3 211,50 €), au versement d'un acompte de l'UCO sur le projet en RCI (11 891,00 €), au remboursement à recevoir du solde de frais de gestion sur le projet RCI (6 022,65 €) et à un versement d'indemnité pour la pandémie de Covid en RCI (610,00 €), toujours dans le cadre du projet.

13 . MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)

a) Les emplois (colonne 1 du CER)

Les charges du compte de résultat analytique sont ventilées sur les différentes rubriques d'emplois.

- Il en résulte la répartition suivante :
 - 83,9 % - Mission sociale (appui aux activités courantes en Afrique, gestion des projets, sensibilisation)
 - 2,8 % - Recherche de fonds
 - 13,3 % - Fonctionnement et honoraires en l'absence de salarié
- La même clé de répartition est utilisée pour les dépenses relatives aux locaux.
- Les autres charges en France sont ventilées en fonction de leur destination telle qu'elle ressort des enregistrements comptables.
- Les autres charges Afrique et les charges sur financements obtenus sont intégralement affectées à la mission sociale.

b) Les ressources (Colonne 2 et 4 du CER)

Les ressources du compte de résultat analytique sont ventilées dans les différentes rubriques.

- Les ressources collectées auprès du public se répartissent uniquement en Dons manuels non affectés (y compris via le site internet), et Autres produits liés à l'appel à la générosité du public (collectes en numéraire à l'occasion d'évènements).
- Autres fonds privés : dons reçus de mécènes et fondations.
- Subventions et autres concours publics : les subventions reçues ou faisant l'objet d'engagements signés.
- Autres produits : prestations de service, produits financiers, produits exceptionnels et vente d'artisanat

L'ensemble des ressources collectées dans l'année auprès du public (colonne 2) sont utilisées dans l'année (colonne 4) compte tenu d'un niveau de charges fixes en France et en Afrique de l'association supérieur à la collecte.

c) L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public (colonne 3 du CER)

Les ressources collectées auprès du public sont ventilées en emplois au prorata des emplois globaux de l'association.

14 . PERSPECTIVES CONTINUITÉ D'EXPLOITATION ET COVID

En 2021, comme en 2020, nous n'avons pas pu partir en mission, hormis en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso.

En 2022, la fin de la pandémie nous permet d'envisager des missions dans certains pays. En effet, l'insécurité au Mali, au Burkina interdit toute mission en ces pays.

Comme approuvé lors de la dernière AG en 2021, nous organisons un séminaire en novembre 2022 rassemblant l'ensemble des coordinateurs africains ainsi que des personnes mandatés au niveau du siège de PRSF.

L'objectif de ce séminaire est d'écrire le futur de PRSF dans les années à venir en modifiant son organisation, privilégiant le rôle des coordinateurs nationaux, avec des animateurs par pays en soutien, et conseil des coordinateurs nationaux

Sont prévus une seule mission regroupant le Bénin et le Togo, une mission au Niger, une mission en Côte d'Ivoire à la suite du séminaire et une mission en Guinée.

Les missions, plus courtes, feront l'objet d'une réunion avec l'ensemble des responsables des équipes terrain, et de prises de contact avec la société civile (Administration pénitentiaire, ambassades, AFD....).

Tableau de compte d'emploi annuel des ressources (Exercice 2021)

EMPLOIS	Emplois de N - compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)		RESSOURCES	Ressources collectées sur N - Compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
				REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		0,00
1 MISSIONS SOCIALES	141 565,21	63 430,55	83,9%	1 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		75 581,60
1.1. Réalisées en France				1.1. Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	0,00	0,00		1.1.1 Dons manuels non affectés	75 581,60	75 581,60
- Versements à d'autres organismes agissant en France	0,00	0,00		1.1.2 Dons manuels affectés	0,00	0,00
1.2. Réalisées à l'étranger				1.1.3 Legs et autres libéralités non affectés	0,00	0,00
- Actions réalisées directement	141 565,21	63 430,55		1.1.4 Legs et autres libéralités affectés	0,00	0,00
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0,00	0,00		1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0,00	0,00
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4 711,50	2 111,06	2,8%	2 – AUTRES FONDS PRIVES	26 000,00	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	2 846,70	1 275,51		3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	7 290,30	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0,00	0,00		4 – AUTRES PRODUITS	99 608,62	
23. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	1 864,80	835,55				
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	22 407,39	10 039,99	13,3%			
		75 581,60	100%			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	168 684,10			I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	208 480,52	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00			II - REPRISES DES PROVISIONS	1 500,00	
III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	0,00			III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0,00	
				I V– VARIATION DES FONDS DEDES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		0,00
IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	41 296,56			V– INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0,00	
V – TOTAL GENERAL	209 980,66			VI –TOTAL GENERAL	209 980,52	75 581,60
V – Part des acquisitions d' immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0,00				
VI –Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0,00				
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		75 581,60		VI –Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		75 581,60
				SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DUPUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		0,00
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Missions sociales	170 742,60			Bénévolat	146 580,00	
Frais de recherche de fonds	9 485,70			Prestations en nature	43 134,00	
Frais de fonctionnement et autres charges	9 485,70			Dons en nature		
Total	189 714,00			Total	189 714,00	